

Présents : Amable Archambault, écr., Président ; Dimase Préfontaine, écr., Vice-Président ; et Messieurs Olivier Lusieu, père, Flavien Marcotte, J. Bte. Rainaud, Joseph Colette, H. Mongeau et Romuald Ducharme, Directeurs.

Le Secrétaire donne lecture d'un document que lui a transmis le Secrétaire du Conseil d'Agriculture.

C'est le programme pour les fermes bien tenues, fait pour la direction des Sociétés d'Agriculture, par le Comité choisi par le Conseil agricole, pour s'enquérir du fonctionnement des écoles d'agriculture, etc.

Les Directeurs, après avoir mûrement discuté et délibéré sur le mérite de ce programme, font les observations suivantes :

- 1ère. clause du programme, est acceptable.
- 2ème. " est impossible.
- 3ème. " est acceptable.
- 4ème. 5ème. et 6ème. clauses, sont acceptables.
- 7ème. " est trop forte.
- 8ème. " est praticable pour une partie du Comté et non pour l'autre, vu que certaines terres ne poussaient du foin que très difficilement.
- 9ème. clauses, même remarque qu'à la précédente.
- 10ème. " impossibilité absolue.
- 11ème et 12ème. clauses sont acceptables.
- 13ème. " amendement suggéré. Droit de concourir de nouveau pour le premier prix au bout de cinq ans, même dans son propre Comté.
- 15ème et 16ème. clauses inutiles si l'on rejette les clauses 2ème. et 10ème.
- 17ème. " amendement suggéré. Seize prix au lieu de cinq.

Les Directeurs font remarquer de plus qu'ils approuvent et corroborent les observations et remarques faites par la Société d'Agriculture du Comté de Chambly, à son assemblée annuelle du treize de Décembre dernier, tout en mettant de côté ce qui est incompatible avec les observations faites ci-dessus et les expressions un peu sévères dont on s'est servi envers les auteurs de ce programme, et répètent avec le Comté de Chambly que ce programme, s'unis aujourd'hui, ne peut être mis en pratique que dans une dizaine d'années, afin de donner le temps à nos cultivateurs de préparer leurs terres pour ce genre de culture, sans trop de dépenses.

Monsieur Romuald Ducharme fait motion, secondé par Mr. F. Marcotte.

Que le Secrétaire soit chargé de transmettre, à la *Semaine Agricole*, à Montréal, pour la publication, copie des procédés ci-dessus, concernant le programme des fermes bien tenues. Pour vrai exhibit.

CHS. ROBERT.

Secr. Trés. S. A. No. 2 C. V.

## COIN DU FEU.

### LETTRES ROMAINES.

Rome, le 5 Janvier 1870.

Invité par une faveur que je ne saurais trop reconnaître, à faire votre chronique du Concile je sens le besoin de m'excuser auprès des lec-

teurs de votre journal d'apporter si peu de connaissances et de poids sur un sujet qui en demande tant. Comment pauvre zouave, appelle continuellement ici et là, pouvant à peine disposer de quelques heures, et sujet à toute sorte d'éventualité, comment, dis-je, pouvoir traiter avantageusement une matière dont s'occupent habituellement les premiers écrivains et les premières intelligences du monde catholique ? Aussi je jette toute la responsabilité de mon entreprise sur ceux qui ont eu la témérité de me mettre la plume en main ; je m'engage toutefois à prêter consciencieusement l'oreille à toutes les voix autorisées, afin de recueillir les nouvelles les plus sûres et les plus utiles. J'entendrai même les arguments des indisposés et des malveillants et à la fin de chaque semaine je rassemblerai mes matériaux et j'en formerai un tout, qui fera un heureux de plus s'il a le mérite de plaire et d'instruire quelque peu.

Je crois nécessaire avant de commencer de bien définir ma position. Comme on le sait, les hommes n'ont pas tout vu du même œil la convocation des Pères de l'Eglise, et le Concile compte des ennemis non seulement chez les impies et les révolutionnaires, mais ce qui est pis, chez des catholiques éclairés qui essayent par tous les moyens à entraver sa marche. Pour nous zouaves, nous ne sommes ni d'un parti ni de l'autre et encore moins du dernier que du premier. Un ennemi retranché et portant haut son enseigne, nous paraît moins dangereux que celui qui, en se disant des nôtres transige avec tout le monde excepté les siens, crée des difficultés et soulève ou cherche à soulever des doutes sur la valeur ou le succès de notre cause. Nous vivons trop près de la lumière pour ne pas suivre de corps et d'âme le parti de l'Eglise, notre mère, pour ne pas être ultramontains, et en cela nous avons le bonheur de nous trouver avec non seulement les évêques du Canada, mais aussi ceux de l'Amérique entière.

Ce n'est pas sans douleur que s'en est aperçu Mgr. Dupanloup et son aide-de-camp, Mgr. Maret ; on avait fondé de si belles espérances sur leur *libéral* concours.....

Mais pourquoi citer des noms qui rappellent de si tristes circonstances ? Suivons l'exemple du Concile ; oublions les luttes du passé, fermons les yeux sur les couleurs, et dans le calme et la charité, cherchons à tracer en quelques lignes les actes déjà connus de cette auguste assemblée.

Bien que mon confrère d'armes et de plume, M. Louis Garceau vous ait déjà entretenu de cette matière, il me semble bon d'établir un petit résumé qui nous préparera à ce qui doit suivre.

Le Concile ouvert le 8 décembre 1869, était commencé depuis longtemps dans les esprits. Dès que Pie IX l'eut annoncé au monde, les questions se discutèrent, malgré les éclats de rire de l'impunité. On se rappelle avec quelle légèreté de langage et quelle ignorance du pouvoir d'en haut, l'on parla du projet de Pie IX. Lui, chargé de tant d'années et réduit à une motte de terre qu'on peut lui ravir au premier signe d'un puissant, comment pouvait-il convoquer pour une date aussi reculée, les

Evêques de toutes les parties du monde ? Pendant qu'on riait et argumentait, d'autres priaient, et le 14 octobre dernier, rempli d'une confiance que ne peut appartenir qu'au chef de l'Eglise, Pie IX faisait déposer sur le sommet du Janicule, dans une position qui domine toute la Ville Eternelle, les bases d'un monument destiné à rappeler un événement qui n'avait pas encore eu lieu, et que la sagesse de la plupart des politiques jugeait impossible : *in memoriam Concilii acuminici Vaticani*. On ria encore, mais sans éteindre les ardeurs de la prière et de la foi, et le 8 décembre 1869, au jour fixé presque deux ans auparavant, Pie IX inaugura son Concile en présence de 48 cardinaux, de 676 archevêques et Evêques, 42 abbés et généraux d'ordres, accourus du Nord et du Midi, de l'Occident et de l'Orient, les uns affaiblis ou devenus infirmes par des souffrances endurées pour la sainte Eglise, d'autres portant sur leur front les malheurs d'un peuple entier, tous chargés de science et de vertus. Qu'on le dise, qui, autre qu'un pape, peut jouer ainsi avec l'avenir ?

Les détails de cette grande fête sont trop connus pour que j'y revienne. J'ajouterai qu'après la cérémonie d'ordinaire, 48 officiers prêtèrent serment, les uns, comme sténographes, les autres comme protonotaires ou maîtres des cérémonies, etc., etc. On m'assure que M. César Canto, bien connu du monde littéraire, est du nombre comme trésorier officiel du Concile.

Le 10 Décembre a eu lieu la première réunion du Concile, sous la présidence des Cardinaux de Lucca, Bizzari, Billio, et Copalli. Le Cardinal de Reisach dont vous connaissez déjà la fin, était retenu par la maladie loin du premier siège présidentiel qu'on lui avait destiné. Après la messe et les prières ordinaires, on procéda à l'élection de cinq *judices excusatiarum* et des cinq *judices querelorum*, et les scrutateurs recueillirent les votes. Mais comme le dépouillement immédiat causait une trop grande perte de temps, on a jugé à propos de nommer à ce sujet une commission spéciale, composée des présidents et de cinq membres pris parmi les plus anciens des Cardinaux, des Patriarches, des primats, des Archevêques et des Evêques.

On lut ensuite la liste des membres choisis par le St. Père pour composer la commission chargée d'examiner les *postulata* des Pères ; car, comme vous avez pu le voir par le règlement communiqué aux Pères dès les premiers jours, bien que le Pape, seul, ait le droit d'initiative dans les questions à proposer aux délibérations publiques, il invita tous les membres du Concile, qui jugeraient certaines questions d'un intérêt général pour l'Eglise, de les transmettre par écrit à la commission ci-dessus nommée qui les admettra ou les rejettera suivant la valeur des motifs exposés. Le savant Archevêque de Baltimore, Mgr. Spaulding y représente l'Amérique. On vit l'émotion s'emparer de tous les cœurs, quand, à la fin de la séance, le Cardinal de Luca lut une lettre apostolique du Pape prescrivant les mesures à suivre dans le cas où Dieu l'appellerait à lui avant la fin du Concile.